

Rue de Vesoul - Acquisition de terrain à SOFEST

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin de réaliser des travaux pour l'amélioration de la circulation du carrefour rue de Vesoul - boulevard Blum, la Ville a déjà acquis une bande de terrain à la SA d'HLM de Franche-Comté. Pour clore cette opération du point de vue foncier, il reste à acquérir un terrain de 0 a 19, cadastré section BK n° 181 et appartenant à SOFEST (Société Foncière de l'Est). Un accord est intervenu aux conditions suivantes :

- cession par la SOFEST à la Ville au prix de 80 F le mètre carré, soit un montant de 1 520 F,
- prise en charge par la Ville des travaux de modification de l'accès véhicules de l'immeuble 50, rue de Vesoul.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable unanime le 10 mai 1989.

La dépense sera imputée sur le chapitre 901.10.210.89501.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.